

**RESOLUTIONS ADOPTÉES
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(Exercice 2013)**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2013 en dehors des délais légaux et entérine ce retard qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos 31 Décembre 2013, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux Comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 25.341.702 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à 1.399.376 DT et un total du bilan de 50.454.757 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le déficit de l'exercice 2013 pour un montant de 1.399.376,165 DT comme suit:

- Amortissements différés : 1.298.237,281 DT
- Pertes reportées : 101.138,884 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2013.

- D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.
- D'allouer à Mr. Néjib Dimassi Administrateur, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 5.625DT pour la mission relative à la refonte du site web de la SOTETEL conformément à l'article 205 du CSC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Suite aux élections relatives à la nomination de trois Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la SOTETEL, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la nomination de Messieurs : Nejib Dimassi, Habib Bouzouita et Mohamed Ali Mlouka en qualité d'Administrateur pour un mandat de 3 ans, à partir de l'exercice 2014 et qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

1. Le renouvellement du mandat des Administrateurs comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Tunisie Télécom (représentée par Mr. Nizar Bouguila)	Administrateur	2014-2015-2016
Mme. EmnaMnif	Administrateur	2014-2015-2016

2. La ratification de la nomination en qualité d'Administrateur de:

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Mr. Moktar Mnakri	Administrateur	2014-2015-2016
Mr. Philippe Montourcier	Administrateur	2014-2015-2016

La durée du mandat commence à partir de l'exercice 2014 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Ils informent l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la SOTETEL à poursuivre le programme de rachat de ses propres actions dans les mêmes termes et ce pour une période ne pouvant dépasser trois années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN DEFINITIF APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES	9 922 375	10 351 828
Immobilisations incorporelles	1 029 872	1 025 826
Moins : amortissements	-912 972	-863 136
Moins : provisions	-90 000	-90 000
	26 900	72 690
Immobilisations corporelles	25 581 865	25 370 036
Moins : amortissements	-16 261 336	-15 665 844
	9 320 529	9 704 192
Immobilisations financières	1 261 470	1 261 470
Moins : provisions	-686 524	-686 524
	574 946	574 946
Autres actifs non courants	373 189	248 809
Moins : provisions	-159 743	-58 649
	213 446	190 160
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	10 135 821	10 541 988
ACTIFS COURANTS		
Stocks	4 335 832	3 446 157
Moins : provisions	-601 345	-557 611
	3 734 487	2 888 546
Clients & comptes rattachés	32 869 024	31 539 915
Moins : provisions	-4 116 254	-3 827 512
	28 752 770	27 712 403
Autres actifs courants	7 763 407	7 996 443
Moins : provisions	-768 285	-777 843
	6 995 122	7 218 600
Placements et autres actifs financiers	212 863	329 574
Moins : provisions	-142 321	-142 321
	70 542	187 253
Liquidités et équivalents de liquidités	766 015	2 475 294
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	40 318 936	40 482 096
TOTAL DES ACTIFS	50 454 757	51 024 084

BILAN DEFINITIF APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	23 184 000	23 184 000
Réserves légales	1 972 467	1 972 467
Réserves pour fonds social	357 521	563 243
Autres capitaux propres	1 221 729	1 367 437
Résultats reportés	-95 778	5 361
Amortissements différés	-1 298 237	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	25 341 702	27 092 508
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques	583 556	595 844
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	583 556	595 844
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 446 455	12 263 356
Autres passifs courants	10 320 657	9 747 312
Concours Bancaires et autres passifs financiers	762 387	1 325 064
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	24 529 499	23 335 732
TOTAL DES PASSIFS	25 113 055	23 931 576
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	50 454 757	51 024 084

Engagements hors bilan: 4.905.354 DT

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Désignation	Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	Affectation en résultats reportés	Amortissements différés	Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation
Capital social	23 184 000			23 184 000
Réserves légales	1 972 467			1 972 467
Réserves pour fonds social	357 521			357 521
Autres capitaux propres	1 221 729			1 221 729
Résultats reportés	5 361	-101 139		-95 778
Amortissements différés	0		-1 298 237	-1 298 237
Résultat de l'exercice	-1 399 376	101 139	1 298 237	0
Total capitaux propres	25 341 702	0	1 298 237	25 341 702